

Informations sur l'adhésion à AAISA

2019 – 2020

Pourquoi devenir membre?

Les membres de l'Association albertaine des organismes au service des immigrants (AAISA) peuvent:

S'engager dans la recherche et les initiatives politiques

- Accéder aux bulletins de recherche, aux rapports et aux séances d'information sur les politiques concernant le secteur de l'établissement et de l'intégration (spécifique au Canada et à l'Alberta)
- Influencer les priorités de recherche d'AAISA
- Participer à des comités qui donnent des conseils sur les priorités de la politique d'AAISA
- Reçoivent des invitations à des réunions avec les parties prenantes pour discuter des recommandations de la politique d'AAISA (*s'il y a lieu*)

Contribuer à la croissance du secteur

- Participer à l'engagement mené par AAISA via: des conférences téléphoniques, des visites sur site, des groupes de travail, etc. (*les frais de déplacement seront remboursés s'il y a lieu*)
- Représentation dans le travail de plaidoyer dans le cadre de délégations et de réunions aux niveaux municipal, provincial et national, y compris le Conseil national de l'établissement (CNÉ)
- Possibilité de siéger au conseil d'administration et aux comités d'AAISA, y compris le comité consultatif du Sommet de l'intégration de l'Alberta

Établir des liens et célébrer avec la communauté

- Recevez des bulletins mensuels concernant les nouvelles, les opportunités et les événements liés au secteur de l'établissement et de l'intégration
- Possibilité de promouvoir les événements, les programmes et les réalisations de votre organisme grâce aux médias sociaux et site Web d'AAISA



Développement professionnel

- Inscription gratuite aux ateliers et cours d'AAISA
- Inscription gratuite au programme de formation en certification des praticiens de l'établissement d'AAISA, unique en son genre au Canada

Types d'adhésion

Les membres d'AAISA sont classés en deux catégories: **Régulier** et **associé**.

Membres réguliers

Un organisme peut devenir membre régulier si, de l'avis du comité autorisé à prendre la décision d'admettre un membre, il est:

- Une société incorporée constituée en Alberta, à but non lucratif, qui existe depuis au moins un (1) an et dont le mandat principal consiste à fournir des services d'établissement et d'intégration* aux immigrants et aux réfugiés, ou;
- Une succursale ou une division d'une société indépendante à but non lucratif qui n'est pas un membre régulier ou associé d'AAISA, dont la mission principale est de fournir des services d'établissement et d'intégration aux immigrants et aux réfugiés et qui fournit régulièrement au moins deux (2) services d'établissement et d'intégration*, destinés spécifiquement aux immigrants et aux réfugiés.

Membres associés

Un organisme est admissible au statut de membre associé si, de l'avis du comité autorisé à prendre la décision d'admettre un membre, il:

- Fournit des services d'établissement et d'intégration* aux immigrants et aux réfugiés. Il s'agit d'une société incorporée indépendante à but non lucratif, ou d'une de ses succursales ou divisions, ou;
- est un organisme du secteur public ou quasi public (c.-à-d. autre qu'une société incorporée à but non lucratif), ou une de ses succursales ou divisions, et fournit au moins un (1) service d'établissement et d'intégration* spécifiquement aux immigrants et aux réfugiés.

*** Les services d'établissement et d'intégration comprennent:**

- Accueil et orientation
- Information et référence
- Traduction et interprétation
- Counseling et plaidoyer
- Éducation des adultes pour les immigrants
- Développement communautaire
- Services d'emploi et de carrière

Cotisations

L'exercice financier d'AAISA va du **1^{er} avril au 31 mars** et les adhésions sont en vigueur durant toute cette période. Les frais de renouvellement d'adhésion sont payables annuellement lors de l'assemblée générale annuelle qui se tient généralement au début du mois de juillet.

Veuillez utiliser l'échelle suivante pour identifier les frais d'adhésion **annuels** de votre organisme pour 2019 – 2020.

Pour les membres réguliers: Les frais d'adhésion seront basés sur le revenu annuel total de votre organisme.

Pour les membres associés: Les frais d'adhésion seront basés sur le revenu annuel total de tous les services d'établissement et d'intégration admissibles fournis par votre organisme.

Membres réguliers	Membres associés	Cotisation 2019 - 2020
Revenu annuel de l'organisme	Revenu annuel des programmes admissibles	
Moins de 500 000 \$		300 \$
500 000 \$ - 750 000 \$		400 \$
750 000 \$ - 1 million de dollars		600 \$
1 à 2 millions de dollars		900 \$
2 à 3 millions de dollars		1200 \$
3 à 4 millions de dollars		1500 \$
4 à 5 millions de dollars		1800 \$
5 à 6 millions de dollars		2100 \$
6 millions de dollars et plus		2400 \$



Veillez prendre note : Si un organisme s'inscrit pour devenir membre d'AAISA au cours d'un exercice financier (c.-à-d. après le début de l'année), la cotisation sera calculée au prorata, en fonction du nombre de mois restant jusqu'à la fin de l'exercice. La cotisation complète entrera en vigueur au début de l'exercice suivant.

Que se passe-t-il si mon organisme dispose de plusieurs organismes satellites/succursales?

Si le revenu annuel total de votre organisme inclut vos organismes satellites, ces derniers se verront également attribuer le statut de membre d'AAISA.

Si le revenu annuel total de votre organisme n'inclut PAS vos organismes satellites, ces derniers devront alors s'inscrire séparément pour devenir membre d'AAISA.

Procédure de demande

1. Les organismes intéressés peuvent faire une demande d'adhésion à AAISA en cliquant sur aaisa.ca/become-a-member
2. Le comité de gouvernance d'AAISA examinera les candidatures et procédera aux nominations
 - Des documents d'appui ou une visite de votre organisme peuvent être requis à ce stade
3. Le conseil d'administration d'AAISA approuvera les demandes finales
4. Si votre demande est approuvée, AAISA contactera le demandeur pour finaliser la demande et organiser une visite sur site pour l'intégration des nouveaux membres.

Délai de traitement total: 1 à 2 mois à compter de la date d'application

Pour plus d'informations sur l'adhésion à AAISA:

Raeesa Farooqi

Coordonnatrice développement des affaires et sensibilisation

(587) 747 - 0832

rfarooqi@aaisa.ca